

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

ADEME

www.cfdt-ademe.fr

**Ça s'est dit... (ou pas !)****Spécial  
Tempo**

**ZE** bulletin d'information de la section **CFDT** de l'ADEME que le monde entier (et même au-delà !) vous **Z**envie

## Nous ne sommes toujours pas dans le bon TEMPO...

Six mois après l'arrivée de TEMPO, nous constatons toutes et tous que l'outil de gestion des temps et des absences (SmartGTA) ne fonctionne toujours pas, que nous soyons en horaires dynamiques ou en forfait jour.

Après avoir d'abord minimisé les bugs de l'outil et attribué l'origine des erreurs à notre mauvaise maîtrise de Tempo, la direction est bien forcée de constater que c'est l'outil qui dysfonctionne. Depuis janvier 2023, les représentants au CSE et les délégués syndicaux CFDT alertent la direction sur les lacunes de Tempo. Depuis janvier 2023, la direction nous promet que "*ça fonctionnera bientôt*", en reportant l'échéance de ce "*bientôt*" de réunion de CSE en réunion de CSE...

La CFDT dénonce cette situation qui rend impossible, pour les salariés, l'application des dispositions des accords sur les horaires dynamiques et sur le forfait jour.

Ces accords obligent la direction à nous fournir un outil nous permettant de gérer, en autonomie et dans le respect de leurs règles, notre temps de travail et nos droits au repos. La CFDT déplore notamment l'impact plus important de ces dysfonctionnements pour les salariés à temps partiel, en outremer et les intérimaires.

Aujourd'hui l'outil ne fonctionne pas : la direction se retrouve donc défaillante dans l'application de ces accords.

Toutefois, pour ne pas accabler la direction dans cette situation difficile tant pour nous, salariés, que pour les équipes de la RH et de la DETSI qui souffrent des relations tendues avec CEGEDIM (le développeur de SmartGTA), la CFDT a choisi de ne pas saisir, pour l'instant, l'inspection du travail.

Lors du CSE de mai, la direction a informé les élus *qu'elle se donne jusqu'à la fin de l'été 2023 pour faire fonctionner correctement Tempo*.

Pour la CFDT, ce délai est trop long. La période des congés d'été s'annonçant, il devient urgent et important que nous ayons, a minima, une vision claire nous permettant de bénéficier de nos droits :

- Le compteur de débit/crédit :
  - \* Pour gérer nos droits à RHD
  - \* Pour ajuster notre temps de travail aux bornes d'alerte de l'accord OTT
- Le décompte des CP acquis et consommés
- Le décompte des RTT, RHD/JRI, et repos compensateur de déplacement.

La CFDT demande que la DRH fasse développer sans délai un outil temporaire *ad hoc* pour que nous puissions prendre nos congés en toute connaissance de cause. D'ailleurs, beaucoup de salariés ont déjà créé des fichiers Excel pour tenter de suivre leurs droits.

La CFDT propose également une solution alternative : la suspension temporaire des dispositions des accords OTT et forfait jour qui posent problème à Tempo, le temps que l'outil soit fonctionnel. Elle reste disponible pour négocier des avenants pour ce faire.

**Pour la CFDT, il est urgent de passer à une phase de gestion de crise face à cet outil non fonctionnel.**

